Réglement du Petit-Séminaire de Vannes.

Numéro d'inventaire : 1995.01577

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1820 (vers)

Description : Feuillets imprimés non reliés formant livret. Liseré ornemental encadrant le texte

et armoiries royales en tête de la 1ère page.

Mesures : hauteur : 202 mm ; largeur : 125 mm

Notes: Réglement du Petit Séminaire de Vannes, établi à Sainte-Anne près d'Auray (16

articles). Conservation: voir boîte enseignement masculin. **Mots-clés**: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Vannes Nom du département : Morbihan

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3 **Lieux** : Morbihan, Vannes

1/3

Me Du Chaffault



PETIT-SEMINAIRE DE VANNES,

ETABLI A SAINTE-ANNE, PRÈS D'AURAY.

- 1. Les objets d'enseignement sont : la Religion, le Français, le Latin, le Grec, la Littérature, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, les Mathématiques, la Chronologie, la Mythologie, l'Histoire, la Géographie et la Sphère, l'Ecriture et les arts d'agrément.
- 2. Les Enfans peuvent être admis dès qu'ils savent lire et écrire couramment.
- 3. L'année scolastique commence vers le 15 Octobre, et se termine vers la fin du mois d'Août.
- 4. Le prix de la pension est de 50 fr. par mois, payables d'avance, savoir : six mois en entrant; le reste de l'année, dans le courant d'Avril. Moyennant cette somme, la maison se charge du blanchissage et du raccommodage du linge et des habits; des honoraires du Médecin et du Chirurgien; des frais ordinaires de l'Infirmerie et de l'entretien de la bibliothèque à l'usage des Elèves. La maison fournit aussi le bois de lit et les rideaux. Les autres objets de literie sont aux frais des parens. Ceux qui n'en seraient pas pourvus, les trouveront à la maison